Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 022-212201891-20260626-180620261-DE

22720 PLESIDY

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLÉSIDY LE 18 juin 2026

Date de convocation : le 18 juin 2026
Membres afférents au conseil municipal : 15
Membres en exercice : 15
Membres ayant pris part aux votes : 15

L'An Deux Mille Vingt-Six, le dix-huit juin à 20h00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Guy GAUTIER, Maire de Plésidy.

Présents : Mrs Guy GAUTIER, Ronan ALLARD, Valérie PERENNEZ, Thierry NEGARET, Jean-Pierre PAUMIER, Philippe GAUTIER, Didier GEORGELIN, Laurent JOLEC, Mmes Sylvie COINT, Océane PINABEL, Andréa LE GAC, Charlotte SERANDOUR, Zoé WINTERBOURNE.

Absents : Marie GARCIA COUILLAUD qui donne procuration à Monsieur Guy GAUTIER.
Grégoire MENGUY qui donne procuration à Monsieur Philippe GAUTIER.

Secrétaire de séance : Sylvie COINT a été élu secrétaire de séance.

Délibération n°1 : Acquisition d'un broyeur et d'une pompe de lavage

Le Conseil municipal,

Considérant la panne du matériel actuel,

Considérant le coût élevé de réparation,

Le Conseil municipal examine les devis relatifs à l'acquisition d'un broyeur et d'une pompe de lavage destinés aux services techniques communaux.

Le devis présenté

Broyeur : Marque Delex s'élève à 3 150 € TTC. Il convient d'y ajouter l'acquisition d'une tête de broyage pour un montant total de 5 500 € TTC.

Pompe de lavage : Marque Delex s'élève à 1 400 € TTC.

L'achat serait effectué auprès de la société Mecaloc située à Kerpert.

Après en avoir délibéré,

- DÉCIDE d'acquérir le Broyeur , ainsi que la pompe de lavage,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis,
- PRÉCISE que les crédits sont inscrits au budget.

Secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Guy GAUTIER

MAIRIE DE PLESIDY Côtes d'Armor

Délibération certifié conforme par sa transmission en Préfecture le